



Comment saisir un juge des affaires familiales

Par **maxwill**, le **01/10/2008** à **10:02**

bonjour je souhaiterais saisir un JAF mais je dois demander l'aide juridictionnelle pour avoir un avocat nommé d'office, par quoi dois-je commencer saisir le JAF puis faire ma demande d'aide ou faire ma demande d'aide puis saisir le JAF avec mon avocat merci de votre réponse

Par **lawyer 57**, le **01/10/2008** à **10:47**

Bonjour, rnD'abord choisissez un avocat dans le barreau du TGI à saisir, ensuite prenez un rendez vous pour lui exposer l'affaire, et demandez lui s'il accepte d'intervenir en A.J.rnSi c'est ok (ce qui devrait être le cas), il vous donnera un formulaire de demande d'A.J. à compléter.rnune fois la décision prise sur votre demande d'A.J., il lancera la procédure.rnVoilàrnC'est pas compliqué ne vous inquiétez pas.rnBonne journée.

Par **maxwill**, le **01/10/2008** à **12:15**

Je vous remercie, comme j'habite à plus de 500 km du TGI compétent je vais donc envoyer ma demande d'aide juridictionnelle car je ne connais pas d'avocats sur Créteil 94 et je ne peux multiplier les déplacements, en tout cas votre réponse m'a fait du bien. Encore merci.